# C.C.G.P.

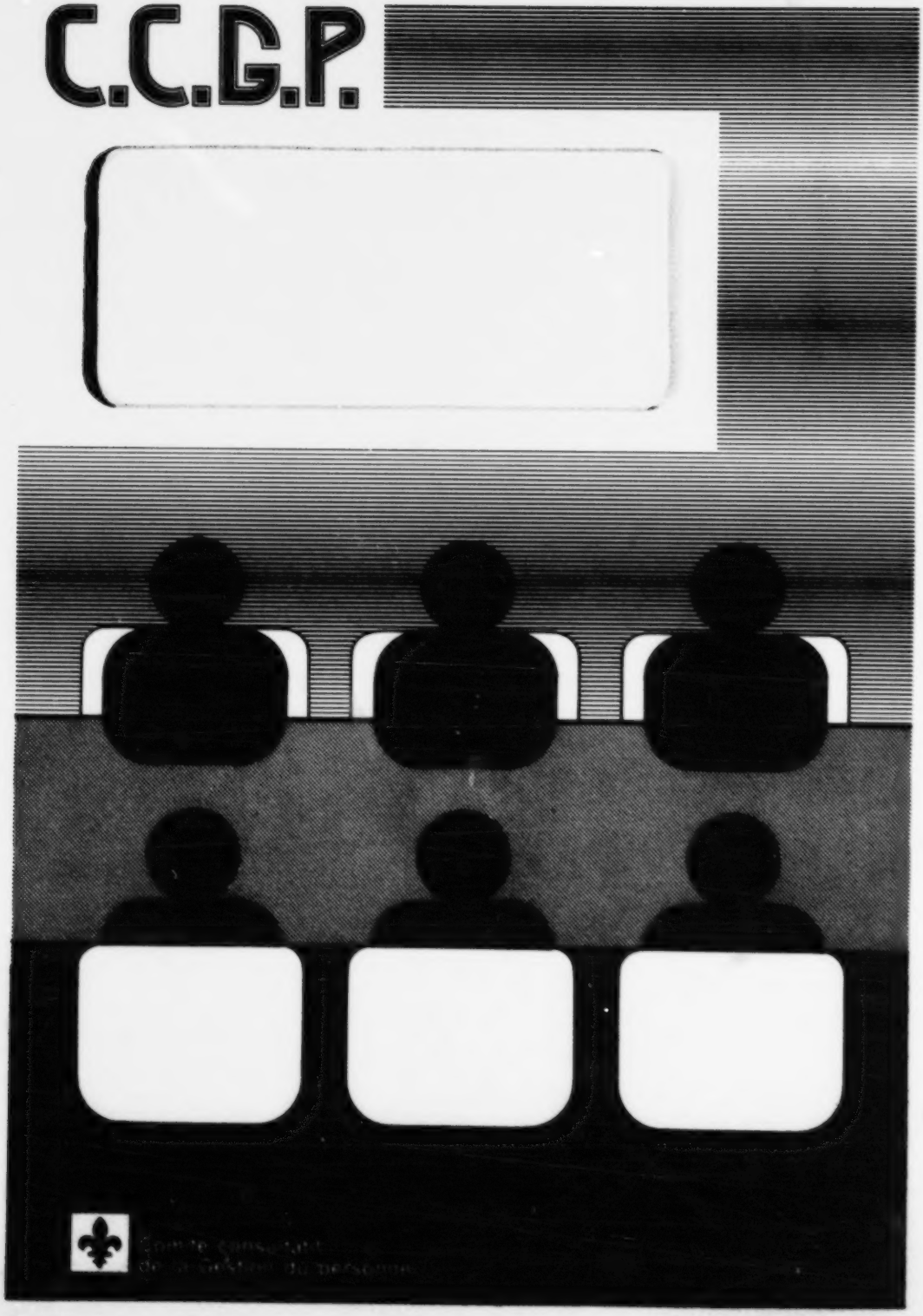

# BILAN DU C.C.G.P.
# POUR L'ANNÉE 1984-85

LE SECRÉTARIAT DU COMITÉ CONSULTATIF
DE LA GESTION DU PERSONNEL

Mai 1985

## TABLE DES MATIÈRES


PAGE

- PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CONTEXTE DE L'ANNÉE 1984 EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ..... 1

- ACTIONS DU C.C.G.P. EN 1984-85 ..... 4

  1. Consultations ..... 6

  2. Collaborations ..... 9

  3. Publication de rapports et d'analyses ..... 14

  4. Représentations ..... 17

  5. Échanges d'information ..... 20

  6. Concertations ..... 26

  7. Présences accrues ..... 29

- CONCLUSION ..... 31

- LISTE DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF DU C.C.G.P. ..... 33

- LISTE DES MEMBRES DU C.C.G.P. ..... 34

## LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA GESTION DU PERSONNEL

Le C.C.G.P. est un organisme autonome constitué en vertu du C.T. 72991 du 18 juillet 1973. Il regroupe les directeurs du personnel de la fonction publique. Celui-ci a pour objectif la promotion de la gestion efficace et rationnelle du personnel de la fonction publique en fournissant au Gouvernement, notamment aux organismes centraux oeuvrant en gestion des ressources humaines, les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Les directeurs du personnel, par le biais des instances constitutives du C.C.G.P., soit les assemblées générales, le comité exécutif, les comités de travail et le secrétariat permanent, y trouvent un lieu privilégié d'échange d'informations, de rétroaction et de travail en commun sur des contenus permettant de contribuer à l'évolution de la gestion des ressources humaines surtout dans l'optique d'en améliorer l'efficacité administrative.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CONTEXTE DE L'ANNÉE 1984 EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'entrée en vigueur de la Loi 51 au printemps 1984 concrétisait l'amorce d'une réforme souhaitée depuis quelques années en gestion des ressources humaines et à laquelle le C.C.G.P. s'est associé fortement durant les années 1982 et 1983.

Cette nouvelle loi sur la fonction publique a pour mission de fournir des services de qualité au public en privilégiant l'efficacité et l'efficience de l'administration, entre autres, par l'exercice du pouvoir en gestion des ressources humaines le plus près possible des personnes concernées. Ces objectifs partagés par le C.C.G.P. ont marqué, de façon prioritaire, les actions et les activités de ses membres au cours de l'année 1984-85.

Le C.C.G.P. a collaboré avec les principaux partenaires associés à la mise en place de cette loi soit, particulièrement, le Conseil du Trésor et l'Office des ressources humaines, exerçant ainsi de façon significative son mandat de formuler des avis et de répondre à des consultations.

Alors que le C.C.G.P. désignait son président sur le Comité aviseur mis sur pied par le secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de son plan de réforme des règlements, directives et pratiques administratives en vigueur, les membres s'impliquaient dans diverses activités pour tenter de redéfinir leur rôle-conseil auprès des gestionnaires et de supporter leur sous-ministre ou dirigeant d'organisme dans leurs efforts de responsabiliser davantage l'ensemble des gestionnaires, entre autres, par la promotion de plans de délégation de pouvoirs en gestion des ressources humaines.

Diverses sessions de sensibilisation et d'informations ainsi que des rencontres furent organisées par le C.C.G.P. à l'intention des directeurs du personnel et de leurs A.G.P. afin de mieux leur faire saisir les orientations et les possibilités de cette nouvelle loi. Conséquemment, les membres réalisèrent que la seule réforme de la réglementation en gestion des ressources humaines ne pouvait suffire à modifier les mentalités ancrées depuis plusieurs années et qu'il y avait lieu d'élaborer des stratégies propres à la culture organisationnelle de chaque milieu et de sensibiliser la haute direction aux démarches à envisager dans le but d'implanter progressivement la préoccupation d'une plus grande prise en charge par les gestionnaires des ressources humaines sous leur juridiction.

En prévision d'une décentralisation de pouvoirs qui devrait s'accentuer lorsque de nouvelles politiques et directives préciseront les champs de compétence et conformément à une volonté ministérielle de donner plus de pouvoirs aux gestionnaires, le C.C.G.P. a pris des initiatives pour susciter l'élaboration de mécanismes et d'outils administratifs afin de supporter les gestionnaires dans l'administration de leurs effectifs et leurs budgets.

Aussi, pour s'assurer que les prochaines négociations et les ententes qui en découleront tiendront davantage compte des observations des gestionnaires et des directions de personnel à partir de leur vécu en relations du travail, les membres ont fourni plus de trente (30) ressources pour participer à des comités techniques et intersectoriels ainsi qu'aux tables de négociation.

Dans l'optique de contribuer à l'amélioration de la productivité, le C.C.G.P. a préparé le devis préliminaire d'un projet de bureautisation d'informations et d'activités en gestion des ressources humaines et ce, dans le cadre d'un programme du B.C.I. mettant à la disposition des ministères et organismes un fonds spécial à cet effet.

La réalisation de ce projet pourra donc se faire avec la collaboration de plusieurs directions de personnel et avec la participation éventuelle du Conseil du Trésor et, ultérieurement, de l'Office des ressources humaines.

Dès 1982, le C.C.G.P. recommandait l'adoption d'un cadre d'application de la gestion du travail à temps réduit et présentait des recommandations à cet effet. Il s'est donc montré attentif à de nouveaux modes de gestion du temps de travail dont le temps partiel qui a récemment fait l'objet d'une entente avec le Syndicat des fonctionnaires. Également, les membres ont dû s'adapter à de nouvelles orientations quant à la gestion des effectifs à la suite de l'application de mesures de résorption et de relance d'emploi préconisées par les autorités gouvernementales.

Enfin, dans le but d'orienter ses actions et de maintenir une concertation avec ses membres, le C.C.G.P. a tenu onze assemblées générales entre mai '84 et avril '85 alors que son exécutif s'est rencontré à seize reprises.

## ACTIONS DU C.C.G.P. EN 1984-85

Fidèle à son objectif de refléter les préoccupations de ses membres et de leur organisation tout en souscrivant à l'amélioration de l'efficacité administrative en gestion des ressources humaines, le C.C.G.P. a circonscrit ses actions, citées plus loin, sous plusieurs formes dont les plus caractéristiques ont été:

- Le maintien de consultations fréquentes et particulières avec des organismes centraux. Dans un souci de diligence, l'exécutif du C.C.G.P. a généralement continué à répondre aux consultations demandées tout en en faisant rapport à l'assemblée générale.

- Un mode additionnel de collaboration sous la forme d'une délégation de plusieurs de ses membres sur des comités ou équipes de travail sous la responsabilité des organismes centraux.

- La publication de rapports et d'analyses réalisés par des comités de travail constitués de ses membres ou de leurs proches collaborateurs.

- Des représentations en vue d'apporter des correctifs appropriés aux problèmes pratiques vécus dans les ministères et organismes. Celles-ci ont donné lieu à une correspondance soutenue sur de nombreux volets et activités en gestion des ressources humaines.

- Des échanges d'information réalisés par des discussions en assemblée générale, par la transmission de documents aux membres par le biais de mécanismes systématisés et par la participation de représentants des organismes centraux.

- D'une plus grande concertation afin que les membres adoptent, le plus possible, des prises de position commune dans leurs actions quotidiennes.

- Une présence accrue auprès de groupements manifestant des préoccupations en gestion des ressources humaines ainsi qu'une participation à des rencontres portant sur le même sujet.

Les principales actions sont regroupées, ci-après, selon les formes de manifestation ci-haut décrites.

## 1. CONSULTATIONS

La Loi 51 modifiant le cadre institutionnel de la fonction publique, il s'est avéré nécessaire de connaître les nouvelles orientations des organismes centraux. Des rencontres particulières ont donc eu lieu en assemblée générale avec monsieur Roland Arpin, secrétaire du Conseil du Trésor, monsieur Claude Bélanger, président de l'O.R.H. et monsieur Michel Crête, secrétaire adjoint aux Politiques de personnel et des Relations de travail au Conseil du Trésor dans le but de préciser aux membres leur plan d'action, leur structure administrative et leurs activités prioritaires.

Les sujets ayant fait l'objet de consultations de la part de d'autres représentants de ces organismes centraux sont:

- La recherche d'un nouvel équilibre - Réforme du régime de négociation du secteur public;

  [Réponse à la consultation du président du Conseil du Trésor, monsieur Michel Clair].

- La déconcentration des pouvoirs de la D.G.R.T. en relations du travail;

  [Représentant du Conseil du Trésor: M. Gaétan Langlois].

- Les améliorations à apporter au système de rémunération du personnel d'encadrement pour juillet 1984;

  [Représentants du Conseil du Trésor: MM. André G. Savard et Réjean Villeneuve].

- Les conditions de travail des employés à temps partiel;

  [Représentants du Conseil du Trésor: MM. Marc Poulin et Kevin Walsh].

- Le travail et les congés sur mesure dans la fonction publique;

  [Coordonnateur du groupe de travail interministériel sur les aménagements et la réduction du temps de travail: M. André Laurion].

- La révision de la classification des emplois professionnels;

  [Représentant du Conseil du Trésor: M. Richard Tanguay].

- La progression dans les échelles de salaires des agents de maîtrise occasionnels avec droit de rappel;

  [Représentant du Conseil du Trésor: M. Jean-Gilles Lefebvre].

- Les résultats de l'évaluation de la phase III de SAGIP;

  [Représentant de l'O.R.H.: M. Jean Laliberté].

- L'évaluation des emplois des agents de maîtrise et personnel de direction avec la méthode HAY;

  [Représentants du Conseil du Trésor: MM. Marc Larouche, Jacques Privé et Réjean Villeneuve].

- Le projet de règlement sur la tenue de concours;

  [Représentants de l'O.R.H.: MM. André Bazinet et Jean Larochelle].

- Le projet de suivi de la politique sur l'évaluation des emplois;

  [Représentant du Conseil du Trésor: M. Jacques Rivard].

- L'utilisation des services téléphoniques gouvernementaux par les représentants syndicaux suite à la disparition du CENTREX;

  [Représentant du Conseil du Trésor: M. Guy Perreault].

## 2. COLLABORATIONS

En regard de plusieurs autres dossiers majeurs, le C.C.G.P. a voulu apporter toute sa collaboration en rencontrant, à maintes reprises, les responsables des organismes centraux et en y déléguant, au besoin, de ses membres sur des comités aviseurs.

- La refonte de la directive 5-80 concernant les emplois occasionnels;

  [Représentants auprès du Conseil du Trésor: MM. Jean-Renaud Poirier et Pierre Breton].

- L'attribution du statut de permanent aux fonctionnaires occasionnels selon les dispositions de l'article 164 de la Loi 51;

  [Représentant auprès de la D.G.R.T. au Conseil du Trésor: M. Marc Gauvin].

- Le Comité consultatif des agents de la gestion du personnel (C.C.A.G.P.);

  [Représentant: M. Marcel Perreault].

- La règlementa ion concernant la tenue de concours;

  [Les membres du C.C.G.P. ont délégué des représentants auprès de l'Office des ressources humaines afin de faire partie des cinq comités chargés de reviser cette règlementation].

- Le projet d'une mission gouvernementale sur l'introduction des nouvelles technologies;

  [Représentant auprès du ministère de la Justice où le projet a été initié: M. Pierre Breton].

- Le Comité aviseur du Conseil du Trésor pour l'implantation de la Loi 51;

  [Représentant: M. Paul Maranda].

- Le Comité patronal de négociation de la fonction publique (C.P.N.F.P.);

  [Représentants: MM. Jean Boudreau, Jean-Guy Leblanc et Paul Maranda].

- Le Comité de révision des règlements et directives régissant les conditions de travail des cadres supérieurs, des agents de maîtrise et personnel de direction ainsi que des A.G.P.;

  [Représentants auprès de la Direction des politiques de personnel d'encadrement au Conseil du Trésor: MM. François Giroux, Marc-André Laliberté, Marcel Perreault et Roger Tremblay].

- Le Comité technique sur la sécurité d'emploi et les mouvements de personnel;

  [Représentants auprès de la D.G.R.T.: MM. Jacques S. Boutet, Fernand Laflamme, Serge Thériault et Mme Danielle Paquet].

- Le Comité technique sur les occasionnels;

  [Représentants auprès de la D.G.R.T.: MM. Gaston Gaudreau, Paul Provencher, Régent Thibaudeau et Richard Fortier].

- Le Comité technique sur le départage des responsabilités centrales et ministérielles dans les conventions collectives et l'allègement des textes de conventions;

  [Représentants auprès de la D.G.R.T.: MM. Jean Cossette, Pierre Boudreault, Guy Lavigne et Yves Cantin].

- La table patronale de négociation de l'unité "professionnels";

  [Représentants: M. André Taillon ainsi que M. Maxime Blackburn à titre de secrétaire de table].

- La table patronale de négociation des unités "fonctionnaires" et "ouvriers";

  [Représentants: MM. Jacques Leclerc et Georges Roy ainsi que monsieur François Garon comme secrétaire de table].

- Le Comité intersectoriel sur les droits parentaux;

  [Représentants: Mme Lise Hood et M. Robert Frenette].

- Le Comité intersectoriel sur les disparités régionales;

  [Représentants: MM. Alain Blouin et Jean-Guy Provencher].

- Le Comité intersectoriel sur la santé et la sécurité au travail;

  [Représentants: MM. Serge Tourangeau et Florent Duchesne].

- Le Comité intersectoriel sur l'accès à l'égalité;

  [Représentantes: Mmes Jocelyne Paquet et Annick Albernhe].

- Le Comité intersectoriel sur les avantages sociaux;

  [Représentants: Mme Lise Linteau et M. René Boulanger].

- Le Comité intersectoriel sur les régimes collectifs;

  [Représentants: MM. Gilles Gauthier et Rodrigue Perreault].

- Le Comité intersectoriel sur la rémunération;

  [Représentant: M. Albert Thibault].

- Le Comité aviseur d'égalité en emploi pour les femmes;

  [Représentante auprès du Conseil du Trésor: Mme Yvette Roberge].

- Le Comité aviseur d'égalité en emploi pour les personnes handicapées;

  [Représentant auprès du Conseil du Trésor: M. Conrad Jobin].

- Le Comité aviseur d'égalité en emploi pour les membres des communautés culturelles;

  [Représentant auprès du Conseil du Trésor: M. Luc Couvrette].

## 3. PUBLICATION DE RAPPORTS ET D'ANALYSES

Durant l'année, le C.C.G.P. a formé des comités dont le mandat était d'analyser certaines questions et de présenter des avis et recommandations aux membres en assemblée générale. Par la suite, le travail de ces comités a fait l'objet de rapports en assemblée générale dans lesquels on retrouve des prises de position du C.C.G.P., des données ainsi que diverses recommandations.

- Guide d'application en gestion des ressources humaines de la Loi 65 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (mai '84).

  En prévision de l'entrée en vigueur à compter du 1er juillet 1984 de plusieurs articles de la Loi 65, le C.C.G.P. a formé un comité de travail avec le mandat spécifique d'examiner les diverses dispositions de cette loi et de formuler des recommandations quant à son application en gestion des ressources humaines. Ce document vise à aider les directions de personnel des ministères et organismes à respecter les dispositions de la Loi 65 quant à la protection des renseignements personnels qu'elles détiennent ainsi qu'à faciliter la déclaration du fichier ministériel de renseignements personnels.

- Relevé statistique des effectifs des directions de personnel au 1er janvier 1985 (avril '85).

Publié pour une dixième année consécutive, ce relevé indique les tendances de l'évolution des effectifs oeuvrant en gestion des ressources humaines dans les ministères et organismes. Cette année, le Secrétariat du C.C.G.P. a recensé les effectifs de 52 directions de personnel alors que l'année précédente, le relevé statistique présentait des données sur les effectifs de 49 directions de personnel.

- Devis préliminaire sur un projet-pilote de bureautisation conjointement avec le B.C.I. (février 1985).

Dans le cadre du programme spécial de financement du B.C.I. pour les projets-pilotes de bureautisation, le C.C.G.P. a soumis un devis préliminaire pour obtenir des fonds à la réalisation d'un projet de bureautisation de certaines fonctions en gestion des ressources humaines soit la documentation, la gestion d'activités administratives, la communication et l'échange de messages ainsi que la gestion de la mobilité du personnel et des listes de rappel.

Ce projet devrait permettre aux directions de personnel de développer davantage et le plus rapidement possible leur compétence face au phénomène bureautique, de façon à ce

qu'elles puissent elles aussi contribuer de façon déterminante au développement de la bureautique dans l'administration publique, principalement par la bureautisation de la fonction horizontale en gestion des ressources humaines et influencer, dans leur ministère ou organisme, les choix organisationnels et technologiques de la bureautisation qui peuvent avoir des répercussions sur les ressources humaines et sur leur gestion.

## 4. REPRÉSENTATIONS

Au cours des assemblées générales, plusieurs questions furent soulevées par les membres et, conséquemment, l'action du C.C.G.P. s'est traduite par des représentations écrites auprès des instances concernées. Ces représentations, auxquelles s'en ajoutent plusieurs autres informelles conduites par le Secrétariat, ont porté sur les sujets suivants, en plus de ceux reliés aux activités déjà listées:

- Auprès du Conseil du Trésor:

  . les orientations du Conseil du Trésor relativement aux mandats confiés à cet organisme par la Loi 51;

  . la contribution du représentant du C.C.G.P. au sein du Comité consultatif des agents de la gestion du personnel;

  . le reclassement et le développement des ressources humaines;

  . le financement de l'application des mesures de résorption et de relance pour l'embauche des jeunes;

  . l'annonce de l'ouverture ou la fermeture des bureaux du gouvernement à l'occasion d'une tempête;

. les ajustements budgétaires et le soutien administratif (SAGIP) relatifs à l'application du temps partiel ainsi qu'aux mesures de résorption et de relance d'emploi.

- Auprès de l'Office des ressources humaines:

. les orientations de l'O.R.H. quant à l'application de la Loi 51 dont, particulièrement, en matière de reclassement et de développement des ressources humaines;

. les ententes de service et d'échange de renseignements personnels dans le cadre de la Loi 65;

. l'opportunité de faire apparaître les informations bancaires sur le formulaire "État de dépôt";

. la modification des formulaires T4 et TP 4;

. la participation de l'O.R.H. à un projet-pilote de regroupement d'achat de services en formation et perfectionnement avec le Comité interministériel de développement (C.I.D.);

. le projet de règlement concernant la tenue de concours;

. l'orientation commune sur la responsabilité des ministères et organismes dans la gestion de leur personnel face à des programmes offerts par l'O.R.H.

- Auprès de la Commission de la fonction publique:

  . le processus d'appel suite à l'intégration du personnel de secrétariat non-syndiqué;

- Auprès de la Commission d'accès à l'information:

  . Le document de travail émis par la C.A.I. en date du 5 juillet et constituant un projet pour "La déclaration d'un fichier de renseignements personnels";

- Auprès du ministère de la Justice:

  . les orientations de ce ministère face à l'émission de cartes d'identité par les ministères et organismes en remplacement de la preuve de statut;

- Auprès du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu:

  . l'application de l'entente intervenue le 5 décembre 1984 avec le Syndicat des professionnels concernant les listes de rappel des occasionnels.

## 5. ÉCHANGES D'INFORMATION

Les assemblées générales ont continué d'être l'endroit privilégié de communication permettant d'échanger de l'information entre les membres sur divers sujets reliés à la gestion des ressources humaines. Ces échanges ont d'abord porté sur la plupart des actions listées auparavant ainsi que sur:

- la notion d'établissement en vue de la création des comités paritaires de santé et sécurité au travail;
- les stages en milieu de travail à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans;
- l'accès et le stationnement à certaines zones de la ville de Québec durant les festivités 1534-1984;
- la nouvelle Loi sur la fonction publique (Loi 51) et la délégation de pouvoirs aux gestionnaires;
- les modalités de cotisations des membres du Syndicat des conseillers en gestion du personnel du gouvernement du Québec;
- l'ajustement de la rémunération du personnel d'encadrement supérieur pour juillet 1984;
- le projet de conditions de travail pour les employés à temps partiel;

. la réforme du régime de négociation du secteur public;

. le contenu de l'étude sur les fonctions administratives horizontales en gestion des ressources humaines;

. les sessions sur la nouvelle Loi sur la fonction publique et les réflexions amorcées dans les directions de personnel;

. la décision du Conseil des ministres concernant la libération des employés de la fonction publique à l'occasion de la visite du Pape au Québec;

. l'état du dossier de S.A.G.I.P. sur le budget et les effectifs;

. le calcul de la masse salariale pour le personnel d'encadrement supérieur et les cotisations retenues dans les régimes de retraite sur les bonis au rendement versés aux cadres supérieurs;

. le remboursement des surplus générés par le régime d'assurance des cadres;

. le règlement de l'O.R.H. sur la promotion sans concours ainsi que celui sur le rangement par niveau;

. les orientations du Comité consultatif des agents de la gestion du personnel;

. la prime de chef d'équipe pour les professionnels supervisant des contractuels;

- la participation des directions de personnel aux campagnes de Centraide et de la Croix-Rouge;

- la formation d'un comité aviseur au Conseil du Trésor pour la mise en place complète de la Loi 51 au 1er avril 1985;

- les prochaines négociations dans la fonction publique;

- l'introduction des mesures de relance de l'emploi et, particulièrement, l'implantation du programme d'indemnisation des départs volontaires ainsi que les méthodes de calcul du manque à gagner et les modalités de versement;

- les résultats d'une rencontre avec des représentants de la Commission d'accès à l'information concernant le fichier de renseignements personnels;

- les activités du Comité interministériel de développement (C.I.D.) en relation avec les activités du Comité des responsables de l'informatique du secteur public (C.R.I.S.P.);

- les résultats d'une rencontre entre le secrétaire à la productivité au Conseil du Trésor et des représentants du C.C.G.P.;

- le projet-pilote d'implantation de la bureautique dans les directions de personnel en collaboration avec le B.C.I.;

- le plan d'embauche pour les handicapés;

- la nouvelle politique du Conseil du Trésor concernant le développement des ressources humaines;

- les orientations du Conseil du Trésor en matière de reclassement du personnel;

- l'élaboration d'un programme de prévention en conformité avec certaines dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité au travail;

- la révision de la directive 5-80 du Conseil du Trésor concernant les modalités de recrutement et de sélection du personnel occasionnel dans la fonction publique;

- la proposition de l'O.R.H. d'introduire un nouveau processus pour effectuer l'opération de changement de grade lors de la session d'automne 1984;

- le projet du Conseil du Trésor d'introduire la méthode HAY pour évaluer les emplois d'encadrement supérieur;

- l'accès aux informations inscrites sur les états de participation des employés aux divers régimes de retraite et les sommaires de prestations émis aux employés ayant 55 ans et plus;

- l'impression par S.A.G.I.P. d'un bordereau sur l'état des effectifs à la fin des mois de mars et septembre afin de permettre aux ministères et organismes de produire deux fois par année au Conseil du Trésor un rapport sur leurs effectifs;

. les principales observations figurant dans un mémoire adressé au secrétaire du Conseil du Trésor en date du 8 novembre 1984 concernant certaines modifications qui semblent nécessaires pour faciliter une implantation plus harmonieuse et plus économique de la Loi sur la santé et la sécurité au travail;

. la rencontre de l'exécutif avec des représentants de la Direction générale de la gestion de l'information à l'O.R.H. sur les résultats de l'évaluation de S.A.G.I.P. III;

. le développement de la productivité dans le secteur public;

. la rémunération des avocats-notaires;

. la gestion des congés à traitement différé;

. l'état du dossier sur le classement-moquette et l'intégration des agents de secrétariat non-syndiqués;

. l'évaluation des demandes d'informations suite à l'annonce de nouvelles mesures dans le dépliant "Mon travail ... je l'organise!";

. l'avant-projet de Loi sur le régime de négociation des conventions collectives;

. le programme de formation sur la fonction conseil offert par l'O.R.H. à l'intention des A.G.P.;

. les programmes d'intégration des personnes handicapées sur des emplois occasionnels (C.T. 154595 du 29 janvier 1985);

. la participation des directeurs du personnel à la Conférence de l'Association canadienne de la gestion du personnel qui se tiendra du 22 au 24 mai 1985 à Frédéricton;

. la rencontre du président du C.C.G.P. avec monsieur Michel Lanouette du Syndicat des conseillers en gestion du personnel du gouvernement du Québec en rapport avec le plan de développement des A.G.P.;

. la rencontre du président du C.C.G.P. accompagné de MM. Pierre Breton et Gaston Gaudreau avec des représentants du C.R.I.S.P.;

. le prélèvement de la cotisation aux cadres supérieurs qui n'auraient pas signifié dans les délais requis leur refus d'adhérer à l'Association des cadres supérieurs;

. les demandes de congés avec traitement afin de participer aux Jeux du Québec à Charlesbourg;

. la politique de traitement différé pour les cadres supérieurs.

## 6. CONCERTATIONS

En plus des échanges d'information, diverses questions ont fait l'objet de concertations entre les membres afin d'établir une position commune ou de prendre les actions appropriées. Les questions traitées, en plus de celles concernant les activités du C.C.G.P. déjà listées, ont porté sur:

- l'élaboration de stratégies pour mieux se préparer aux impacts suscités par l'annonce aux employés, le 6 décembre 1984, de l'ensemble des mesures de relance de l'emploi;

- les approches ministérielles quant au programme d'indemnisation des départs volontaires (directive 12-84 du Conseil du Trésor);

- les perspectives d'embauche de jeunes diplômés suite à l'introduction des mesures de relance de l'emploi;

- la signification à l'O.R.H. des besoins ministériels quant aux inscriptions aux sessions de préparation à la retraite à la suite de l'introduction du programme d'indemnisation des départs volontaires;

- les conditions de travail des A.G.P.;

- le programme conjoint d'intervention avec le B.C.I. sur la bureautisation des directions de personnel;

- le dossier des professionnels occasionnels sur liste de rappel et la détermination de modalités administratives concernant leur inscription dans les Centres Travail-Québec;

- les contacts directs des organismes centraux auprès des employés des ministères et organismes;

- les prises de positions formelles des sous-comités du C.C.G.P.;

- l'élaboration d'un dépliant sur les amendements aux conventions collectives afin de préciser les conditions et les modalités d'application des mesures relatives au temps partiel, au traitement différé, au congé pour fonder une entreprise, etc.;

- le déroulement des assemblées générales du C.C.G.P.;

- l'application du décret 79-83 en rapport avec les délais afférents à la cotisation des cadres supérieurs;

- l'opportunité de modifier les formules T4 et TP4;

- l'émission de la preuve de statut;

- les stages en milieu de travail;

- l'application du décret numéro 79-83 concernant la cotisation des cadres supérieurs;

- la libération des employés de la fonction publique à l'occasion de la visite du Pape au Québec;

- le développement des ressources humaines en relation avec les activités du C.R.I.S.P.;

- la mobilité des directeurs du personnel et de leurs collaborateurs de niveau d'administrateur;

- l'analyse des besoins de développement des agents de la gestion du personnel;

- les orientations du C.C.G.P. pour 1985 en rapport avec l'implantation de la Loi 51;

## 7. PRÉSENCES ACCRUES

Les directeurs du personnel, en plus d'avoir continué à informer leur sous-ministre ou président d'organisme sur les différentes positions et orientations prises sur les dossiers en gestion des ressources humaines, se sont impliqués par l'intermédiaire du C.C.G.P. dans d'autres dossiers et auprès de d'autres intervenants:

- Collaboration avec M. Jean Jolin du C.E.P.A.Q. et MM. Léo Martin et Jean Boivin de l'équipe de rédaction de la nouvelle Loi sur la fonction publique à la préparation et à la réalisation de sessions sur la Loi 51;

- Participation à la présentation, par la firme A.S.I., de cours en informatique à l'intention de la haute direction. Cette présentation était patronnée par l'exécutif du C.R.I.S.P.;

- Échanges avec M. Jean-E. Ouellet du ministère de la Justice au sujet d'un programme d'aide aux employés de la fonction publique du Québec vivant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie;

- Participation avec le ministère de la Justice à un projet conjoint de mission gouvernementale sur l'introduction des nouvelles technologies;

- Échanges avec des représentants de la Commission des relations de travail et des ressources humaines de la Fédération des C.E.G.E.P. de la province de Québec;

- Présentation par monsieur Yves Dulude, directeur du Service de la médiation préventive au ministère du Travail, sur la concertation dans l'entreprise.

## CONCLUSION

Au début de l'exercice 1984-85, la Loi sur la fonction publique, porteuse d'une réforme en gestion des ressources humaines, était proclamée et, en même temps, s'amorçaient les premières étapes de sa mise en place. L'élaboration et l'adoption de politiques particulières visant à remplacer les règlements et pratiques en vigueur et la revision de quelques règlements ouvraient la voie au principe que les ministères et organismes doivent être davantage responsables de la gestion des ressources humaines.

Cette phase d'implantation de la Loi 51 conjuguée aux intentions du gouvernement de réformer le régime de négociation a nécessité une disponibilité accrue et constante des membres du C.C.G.P. et de leurs collaborateurs, suscitant d'autant les consultations avec les organismes centraux et les échanges de points de vue entre les directeurs du personnel.

L'année 1985-86 en sera une d'ajustement final et de consolidation qui amènera chaque ministère et organisme à repenser leur gestion et, conséquemment, à élaborer des politiques et pratiques répondant davantage à leur réalité organisationnelle et à leurs objectifs. Conséquemment, les ministères et organismes devront consentir de gros efforts pour sensibiliser leurs gestionnaires aux principes et aux lignes de conduite sur lesquels ils devront s'appuyer dans la gestion quotidienne de leur personnel.

Les directions de personnel devront donc s'engager dans un processus visant le réajustement de leurs rôles et le renouvellement de leurs actions pour faire face à ce nouveau mandat et aux divers événements qui confrontent la réalité de l'emploi tels le contexte

contexte économique, les virages technologiques et surtout le souci d'amélioration de l'efficience et de l'efficacité pour un meilleur service à la clientèle.

Il est donc évident que les directeurs du personnel seront au coeur de l'introduction graduelle d'un nouvel équilibre de gestion qui émergera de la décentralisation des pouvoirs et de l'harmonisation du cadre réglementaire et conventionnel de la gestion des ressources humaines.

Pierre Breton
Secrétaire exécutif

## LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA GESTION DU PERSONNEL

a/s du ministère de la Main-d'oeuvre & de la Sécurité du revenu
425, rue Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

### MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

| | | |
|---|---|---|
| LALIBERTÉ, Marc-André | Président | 3-1332 |
| BOUDREAU, Jean | Vice-président | 3-7287 |
| COSSETTE, Jean | Conseiller | 3-7930 |
| GAUDREAU, Gaston | Conseiller | 3-7830 |
| GIROUX, François | Conseiller | 3-0997 |
| GRENIER, Noël | Conseiller | 3-7755 |
| LEBLANC, Jean-Guy | Conseiller | 3-6529 |
| BRETON, Pierre | Secrétaire exécutif | 3-5173 |

Suite aux élections de janvier 1985, monsieur Marc-André Laliberté a été élu à titre de président en remplacement de monsieur Paul Maranda. Aux postes de conseiller, monsieur Jean Cossette a été réélu pour un second mandat et messieurs François Giroux et Noël Grenier ont succédé à messieurs Marc-André Laliberté et Paul-A. Trottier.

### Personnel du Secrétariat permanent

| | | |
|---|---|---|
| ROBERGE, Pierre-Luc | Secrétaire adjoint | 3-5173 |
| BEAUDOIN, Gilles | Coordonnateur de projets | 3-5173 |
| LAVOIE, Carole | Secrétaire | 3-5173 |

## LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA GESTION DU PERSONNEL AU 31 MARS 1985

| | |
|---|---|
| - AFFAIRES CULTURELLES | M. Jean-Guy Leblanc (3-6529) |
| - AFFAIRES MUNICIPALES | M. Yvon Verrette (int.) (3-5007) |
| - AFFAIRES SOCIALES | M. Jacques S. Boutet (3-3230) |
| - AGRICULTURE, PÊCHERIES & ALIMENTATION | M. Gaston Gaudreau (3-7830) |
| - ASSEMBLÉE NATIONALE | Mme Yvette Roberge (3-3242) |
| - * COMMERCE EXTÉRIEUR | M. André Prince (873-4131) |
| - COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE & D'ASSCES | M. Michel Lagueux (4-8671) |
| - * COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE | M. Jean McNicoll (3-3314) |
| - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL | M. Roger Tremblay (3-1884) |
| - COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL | M. Jacques Dumas (3-4913) |

| | |
|---|---|
| - COMMISSION DES TRANSPORTS | M. Jacques Leclerc<br>(3-7252) |
| - * COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES | M. Raynald Henry<br>(873-5326) |
| - COMMUNAUTÉS CULTURELLES & IMMIGRATION | M. Fernand Bourgault<br>(873-2306) |
| - COMMUNICATIONS | M. Jean Cossette<br>(3-7930) |
| - CONSEIL DU TRÉSOR | M. Réjean Thellend<br>(3-7424) |
| - CONSEIL EXÉCUTIF | M. Noël Grenier<br>(3-7755) |
| - CURATEUR PUBLIC | M. Roland Léger<br>(873-4074) |
| - DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS | M. Alexandre Boivin (int.)<br>(3-5380) |
| - ÉDUCATION | M. Maurice Busque<br>(3-6926) |
| - ÉNERGIE & RESSOURCES | M. Jean-Renaud Poirier<br>(3-4752) |
| - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SCIENCE & TECHNOLOGIE | ** M. Jacques Caron<br>(3-8172) |
| - ENVIRONNEMENT | M. Jean Boudreau<br>(3-7287) |

| | |
|---|---|
| - FINANCES | M. André Taillon<br>(3-6695) |
| - HABITATION & PROTECTION DU CONSOMMATEUR | Mme Denise Gignac (1)<br>(3-2219) |
| - INDUSTRIE & COMMERCE | M. Donald Giguère<br>(3-4357) |
| - INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES | M. Claude Poulin<br>(3-7785) |
| - JUSTICE | M. Clément Ménard<br>(3-5027) |
| - LOISIR, CHASSE & PÊCHE | M. Marc Gauvin<br>(3-6420) |
| - MAIN-D'OEUVRE & SÉCURITÉ DU REVENU | M. Marc-André Laliberté<br>(3-1332) |
| - OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE | M. Luc Couvrette<br>(873-5097) |
| - OFFICE DE PLANIFICATION & DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC | M. Marc Delaunay<br>(3-2393) |
| - OFFICE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR | M. Gaétan Ste-Marie<br>(3-3699) |
| - * OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES | ** Mme Raymonde Lachance<br>(477-7100) |
| - * OFFICE DES PROFESSIONS | ** M. Jean-Marc Vézeau (int.)<br>(3-5835) |

| | | |
|---|---|---|
| - | OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES | ** M. François Giroux (3-0997) |
| - | OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE | M. Clermont Marrotte (3-2569) |
| - | RÉGIE DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QUÉBEC | M. Yvan Daigle (3-1997) |
| - | RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC | M. Marc St-Pierre (3-9401) |
| - * | RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC | M. Jacques Potvin (833-5363) |
| - * | RÉGIE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION | M. Michel Gélinas (383-1010) |
| - | RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | M. Conrad Jobin (3-8274) |
| - | RÉGIE DES SERVICES PUBLICS | M. Pierre Piché (3-1263) |
| - | RÉGIE DU LOGEMENT | M. André Michaud (873-5191) |
| - | RELATIONS INTERNATIONALES | M. Marcel Perreault (3-5654) |
| - | REVENU | M. Michel Vaillancourt (4-6820) |
| - | SERVICE DES ACHATS DU GOUVERNEMENT | ** M. Jean Tremblay (3-6715) |

| | |
|---|---|
| - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL | M. Jean Boivin (3-5172) |
| - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC | M. Ivan Martin (3-7592) |
| - SÛRETÉ DU QUÉBEC | M. Normand Bergeron (2) (598-4949) |
| - TOURISME | ** M. Arthur Mercure (3-5102) |
| - TRANSPORTS | M. Paul Maranda (3-2136) |
| - TRAVAIL | Mme Louise Poirier (873-2532) |
| - * VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL | M. Maurice Laroche (3-1564) |

* Membre associé

** Nouveau membre

(1) A été remplacée depuis par monsieur Rodrigue Perreault.

(2) A été remplacé depuis par monsieur Yvan Aubin qui assure l'intérim.